GESTION DES DÉCHETS

Les déchets constituent un véritable enjeu écologique. Si trier les déchets correctement permet de les recycler, le **meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas**.

Aujourd'hui, des efforts sont visibles dans la collecte des déchets en vue de les trier mais aussi dans la conception même d'un produit.

Vous trouverez dans cet article/ cet article présente les outils, astuces et aides financières pour valoriser nos déchets résiduels et ainsi réduire les quantités de déchets par plusieurs méthodes et ressources.

Sensibilisation

Dans une société où la consommation est omniprésente, nos déchets s'accumulent et polluent à un rythme alarmant. Face à cette réalité, il devient urgent de repenser notre manière de consommer. C'est dans ce contexte que la **méthode BISOU et la méthode des 5R** trouvent tout un sens.

L'acronyme **BISOU** permet de nous aider à faire des choix plus responsables au quotidien, en évitant les achats superflus, souvent générateurs de déchets. Qui dit déchet, dit pollution, et celle-ci trouve son origine dans toutes les étapes de fabrication d'un objet.

L'extraction de la matière première, la transformation, le conditionnement et la distribution sont consommateurs d'énergie et de matières qui rejettent des gaz à effet de serre ainsi que des polluants.

B comme **Besoin** : En ai-je vraiment besoin ?

I comme **Immédiat** : Puis-je attendre avant de l'acheter ?

S comme **Semblable** : N'ai-je pas déjà un objet similaire qui pourrait faire l'affaire ?

O comme **Origine** : D'où vient ce produit ? Est-il local, éthique, durable ?

U comme **Utile** : Cet objet me sera-t-il réellement utile dans la durée ?

Lien utile : Évaluez vos besoins avant d'acheter - ADEME

Parmi les outils concrets à adopter, la **méthode des 5R** s'impose comme un repère simple et structurant pour guider nos actions vers un mode de vie plus durable. Cette méthode est une excellente grille de lecture pour réorganiser notre quotidien avec bon sens. Elle encourage une transition progressive, mais profonde, vers une consommation plus responsable et une réelle réduction des déchets à la source.

1. **Refuser : Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

Cela passe par de petits **éco-gestes** comme mettre un stop-pub, refuser un sac en plastique ou un ticket à la caisse. Sinon, plus largement, c'est questionner nos besoins et les plus-values d'un report ou d'un renoncement de certains biens ou services consommation avec la méthode BISOU.

2. **Réduire : Efficace et pas cher !**

Réduire revient à **limiter** les achats. Comme les emballages en achetant en vrac les légumes par exemple, réduire nos déchets alimentaires, ...etc.

3. **Réemployer : Double impact**

Il y a une double fonction :

- **L'achat** de seconde main, d'occasion, permet **d'éviter de consommer** de la matière, de l'énergie, de produire des polluants avec la fabrication, le conditionnement, le transport et l'achat d'un objet neuf en prolongeant l'usage d'un objet existant...

- De plus, avec le **don** ou la **vente** d'articles de seconde main dont on n'a plus l'utilité, on **évite de produire des déchets à traiter, on peut gagner de l'argent** et on fait un.e heureux.se !

4. **Réparer / Réutiliser : Prêt pour un nouveau départ ?**

Un objet cassé peut parfois être sauvé. Au lieu de le jeter puis d'en racheter un autre, essayez de le **réparer ou de le ramener à un vendeur qui le réparera**. Vous pouvez aussi transformer votre article au lieu de le jeter pour ensuite le réutiliser d'une autre manière.

Faites-vous offrir en cadeau une formation à la réparation d'électronique simple, à la couture, à la menuiserie. En **rallongeant la durée de vie** de votre objet, en lui attribuant une autre fonction que celle qui lui été destinée au départ, vous évitez à nouveau des déchets à traiter, de l'achat de neuf et de pollution engendrée.

5. **Recycler et rendre à la terre : *Trie Again !***

Si les 4R précédents n'ont pas été concluants, il reste alors à **recycler** les déchets générés. L'enjeu est de trier correctement : en se rendant dans des points de collecte, en compostant par exemple les déchets alimentaires/biodégradables pour transformer la matière et la revaloriser : épluchures de légumes en terreau, vieux meubles en copeaux de bois, ...etc. On parle aussi, dans certains cas, de valorisation énergétique. On brûle du des journaux, des boites d'œufs, de fromage pour alimenter notre cheminée ou notre poêle.

6. **Bonus : Répéter et revendiquer** : On récapépète depuis le bédut

Répéter de manière effective ces actions mais aussi les **partager** à votre entourage va permettre d'optimiser votre impact !

Lien utile : La démarche zéro déchet, zéro gaspillage

Ressources et aides financières

En plus des trucs et astuces que vous pouvez adopter pour changer de comportement, il existe des ressources et même des aides financières qui sont susceptibles de vous accompagner dans votre démarche zéro déchet !

- ***Acheter/vendre de la seconde main***

De nos jours, il existe une multitude d'enseignes spécialisées dans **l'achat et la revente d'articles de seconde main**. Souvent, ces boutiques sont orientées dans un domaine particulier comme :

- Les vêtements (friperies…),
- Le multimédia et le petit électroménager (Cash Express, la boutique de l'ocaas, …)
- Les meubles (la brocante en ligne, Happy Troc …)

Si ce ne sont pas des entreprises, des **associations** peuvent aussi vendre et récupérer des articles de seconde main !

Ex : Emmaüs

Lien utile : Friperie à Rouen | Toutes les fripes, dépôts-ventes et ressourceries

D'ailleurs, d'autres applications mobiles ou plateformes en ligne proposent des articles d'occasion.

Ex : LeBonCoin, Vinted

De nombreuses autres chaines, notamment des grandes surfaces, proposent de plus en plus de rayons de seconde main, des articles au rabais suite à des retours, ou des endroits dédiés à l'anti-gaspillage alimentaire.

Il existe également des **applications mobiles** qui luttent face au gaspillage alimentaire en proposant des paniers de nourriture dont la DLC est dépassée mais encore consommables

Ex : TooGoodToGo, Phénix

Les **brocantes** et autres **foires à tout** sont aussi un bon moyen de vous procurer ce dont vous avez besoin.

Ex : Les Puces de Jeanne d'Arc

- ***Donner***

Un système de **donnerie** est accessible dans certaines déchetteries. A la marge, des applications existent où vous pouvez trouver ce dont vous avez besoin gratuitement car les objets proposés sont donnés par les usagers.

Des **boites à dons** sont de plus en plus en vogue dans des institutions, dans des parcs ou des places publiques. Cela permet de ne pas jeter ce dont vous avez besoin, et les redistribuer à des personnes qui le souhaitent.

Il est possible de mettre en place des boites ou des espaces dédiés au **prêt d'objets**, dans votre résidence par exemple. En effet, vous avez exceptionnellement besoin d'un appareil à raclette mais nous n'en disposez pas car il ne sert que deux fois dans l'année ? **Mutualiser** tout un tas d'objets permet de ne pas acheter « pour rien » ou pour pas grand-chose, de partager et rentabiliser les ressources et de créer du lien social. Cela concerne par exemple de l'outils de jardin, de bricolage, de l'électroménager, …etc.

Lien utile : Comment mettre en place une boîte à dons et où les trouver ?

- ***Réparer***

Réparer les objets est une solution pour éviter de jeter. Mais cela peut paraitre complexe et/ou coûteux. Heureusement, il existe des **associations** et **formations** pour accompagner les personnes dans leur bricolage !

En effet, de plus en plus de structures de l'ESS proposent des **ateliers** couture, réparation de vélos, de menuiserie, … etc. Que des objets du quotidien !

Lien utile : Le réseau de l'ESS | Rouen.fr

Il existe également une aide financière : Le **Bonus Réparation**. Cette aide concerne plusieurs types de produits électriques et électroniques, mais aussi les textiles et les chaussures depuis fin 2023. Cette aide prend la forme d'un **montant déduit directement de votre facture** (votre produit doit avoir été réparé chez un réparateur labellisé).

L'objectif final est de lutter contre **l'obsolescence programmée** (pour les appareils électroménagers et multimédia) et inciter les Français.es à avoir une **consommation écologiquement responsable.**

Lien utile : Bonus réparation : comment ça marche ? | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

- ***Recycler***

Le recyclage est considéré comme la dernière action à effectuer selon notre Méthode des 6R. Pourquoi ? Parce que même si le déchet est en quelque sorte revalorisé en étant utile dans la production de nouveaux articles, le recyclage nécessite la **mobilisation de nouvelles matières premières**, **l'utilisation d'énergies** et donc la production de **pollution**.

De plus, la plupart des matériaux ne sont **pas recyclables à l'infini** comme le carton ou le papier. Le recyclage est donc une solution sur le court-moyen terme mais encore faut-il bien savoir **trier** !

Trier n'est pas toujours évident. Mais pas de panique ! Des solutions existent !

Il y a les mémos-tri que l'on peut trouver un peu partout mais il existe d'autres ressources comme des applications sur le tri, les recommandations inscrites à même le produit, ...etc.

Il faut aussi noter que pour des déchets particuliers dits « spécifiques », il y a des **points de collecte** pour maximiser leur recyclage dans des écoles, mairies, associations, grandes surfaces.

Cela concerne :

- Le verre
- Les piles et batteries
- Les ampoules
- Les stylos
- Les cartouches d'imprimantes
- Les bouchons
- Les médicaments dans les pharmacies
- Les anciennes paires de lunettes chez votre opticien.ne
- Les anciens téléphones portables chez des opérateurs téléphoniques
- Les cosmétiques dans les boutiques adaptées
- Les bouteilles plastiques -> certains supermarchés disposent de points de collecte où vous déposez les bouteilles qui seront broyées en échange de bons d'achat
- Le petit électroménager
- Les vêtements souvent redistribués par des associations, ...etc.

Liens utiles :

Trouver des pointes de collecte :

- Points d'apport volontaire (PAV) déchets - Métropole Rouen Normandie — Opendatasoft
- Points de collecte pour vos déchets EEE, ASL, ABJTh
- Trouver un point de collecte près de chez moi | Refashion

Que faire des déchets ? : Que Faire de mes objets & déchets : votre assistant au tri

- ***Réutiliser***

La réutilisation de certains objets peut les sauver de la poubelle et ainsi réduire votre production de déchets. Une activité intéressante et créative dans ce domaine, à faire en famille : le **DIY**.

« Do It Yourself », en français « faites-le vous-même », est un mouvement qui correspond à des activités de création ou de réparation d'objets de la vie courante. Cela vous permet de fabriquer et/ou créer sans devoir à acheter (produits cosmétiques, d'entretien, bougies, recettes de cuisine, …etc.) en réutilisant des « ingrédients » destinés à être jetés (vêtements pour des torchons ou éponges Tawashi, jeux pour les enfants avec des cartons de colis, conserves, …etc.).

De nombreuses ressources sont disponibles sur Internet, dans des livres dédiés, sur les réseaux sociaux, …etc.

Lien utile : DIY zéro déchet & Astuces ecolo | Blog zero dechet

- ***Composter et rendre à la terre***

Chaque année, un habitant de la Métropole de Rouen produit en moyenne 580kg de déchets, dont 60kg de déchets alimentaires et 80kg de déchets verts.

Ces deux types de déchets, il est possible de les valoriser grâce au **compostage** pour les déchets **alimentaires** et grâce au **broyage** pour les déchets **verts**.

Le compostage est un moyen simple de gérer une partie importante des déchets issus de la cuisine et de produire un amendement naturel pour votre jardin.

La Métropole vous soutient dans cette démarche via le **Soutien à la pratique du compostage.** Cette aide, équivalente à 100% du prix d'achat du matériel (dans la limite de 100€) est attribuée selon les conditions suivantes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire dévolue à ce dispositif :

- Aide réservée aux foyers résidant en habitat individuel sur le territoire de la Métropole.
- Acquisition d'un composteur de jardin en bois auprès détaillant professionnel (tous types de commerces, physiques ou en ligne).
- Caractéristiques techniques : seuls les composteurs de jardin en bois sont éligibles à cette aide.
- Adhésion à la Charte de l'éco-jardinier zéro déchet
- Engagement à participer aux enquêtes d'évaluation menées par la Métropole.

Depuis janvier 2024, la Métropole a lancé une expérimentation de **collecte des biodéchets** dans les logements collectifs de Sotteville-lès-Rouen.

Près de 10 000 habitants ont reçu des bio-seaux de 5 litres pour y déposer leurs déchets alimentaires, qui sont ensuite collectés dans des bornes installées à proximité. Cette initiative vise à réduire les déchets envoyés à l'incinération et à favoriser la valorisation organique.

Le broyage des végétaux du jardin est un moyen simple et efficace de réduire vos déchets et de jardiner durablement : le réemploi de la matière organique (en paillage permanent et en compostage) sur la parcelle où elle a été produite restaure le cycle naturel de la vie et contribue à la résilience des sols.

La Métropole vous soutient dans cette démarche par une aide à l'acquisition d'un broyeur.

Cette aide, équivalente à 50% du prix d'achat du matériel (dans la limite de 250€) est attribuée selon les conditions suivantes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire dévolue à ce dispositif :

- Aide réservée aux foyers résidant en habitat individuel sur le territoire de la Métropole et disposant d'un linéaire de haie de plus de 5 mètres.
- Acquisition d'un broyeur (neuf ou reconditionné) auprès détaillant professionnel, d'une valeur minimale de 150 € TTC.
- Caractéristiques techniques du broyeur : alimentation électrique.
- Adhésion à la Charte de l'éco-jardinier zéro déchet
- Engagement à participer aux enquêtes d'évaluation menées par la Métropole.

Lien utile : Valoriser les déchets du jardin : broyer et composter | Métropole Rouen Normandie

De plus, **la Métropole,** en partenariat avec l'Association **On Va Semer,** proposent des formations sur le compostage et la gestion des jardins/parcelles, gratuites et sur inscription. Vous pourrez trouver d'autres formations qui seront données par des associations rouennaises.

Lien utile : Formations au compostage et à la gestion des ressources au jardin : premières dates 2025 ! | Cop Rouen 2030